

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 26 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre 2023 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 6 Votants : 10	Présents : CARRÉ Arnaud, HERVET Axel, PEPION Adeline, CHEVALIER Lucie, MORIN Amandine, Christine LOGUIVY, Absent ayant donné procuration : Sonia QUEMENER donne procuration à Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT donne procuration à Arnaud CARRÉ, Erwann DIVEU donne procuration à Axel HERVET, Briec LABOUE donne procuration à Adeline PÉPION Absent excusé n'ayant pas donné procuration : Absent non excusé : CHAPON Thierry
---	---

Secrétaire de séance : Madame Lucie Chevalier

1

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.
Il est constaté que le quorum est atteint.

M. le maire demande le retrait du sujet à l'ordre du jour concernant l'intervention de madame Claire Jeusselin du service urbanisme de Dinan Agglomération ne pouvant être présente. Le conseil municipal accepte la modification de M. le maire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu de la réunion du 26 octobre 2023,
- ~~Intervention de Claire Jeusselin du service urbanisme de Dinan Agglomération~~
- **Rapport Financier de mi-mandat suite au rendez-vous avec M. Seguy du SGC.**
- **Prospective 2023-2026 et perspectives après-mandat**
- **Adhésion au Contrat groupe d'assurance statutaire**
- **Décision modificative au chapitre 023/021**
- **Information sur l'organisation du 11 novembre**
- **Bulletin municipal et vœux du Maire du 21 janvier 2023**
- **Courrier de la paroisse pour le gardiennage de l'église.**
- Questions diverses

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. N'ayant aucune remarque, le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble du compte rendu.

Rapport financier de mi-mandat

Les investissements réalisés depuis 2020, listés ci-dessous par année avec un tableau annexe (sur la droite) regroupant les sommes dépensées par catégorie.

INVESTISSEMENTS 2020-2023			
Dossier	Montant TTC	Total TTC	
Investissement 2020			Investissement École
Travaux école	20 756,56 €	38235,76	44 597,67 €
Mur cimetièrre	15 979,20 €		Investissement Matériel
Tables de Pique-nique	1 500,00 €		14 702,69 €
Investissement 2021			Travaux Appartements
Frais d'étude	1 291,20 €	51657,21	29 606,38 €
Travaux appartements Ecole	29 606,38 €		Investissement Cimetière
Beffroi Église	16 314,83 €		15 979,20 €
Ordinateur Fixe et portable	2 335,20 €		Investissement Église
Aménagement Sécurité Mauny	2 109,60 €		16 314,83 €
Investissement 2022			Investissement Mairie
Mat solaire Mauny	1 810,85 €	21 727,59 €	5 155,98 €
Luminaire École / plomberie	2 192,76 €		Investissement Extérieur
Porte de Garage Bâtiment Communal	5 550,05 €		13 903,05 €
Bande passage piéton/stop/parking	3 600,60 €		
Matériel Communal (suite vol)	6 973,33 €		
Panneau Exposition de la Gare	1 600,00 €		
Investissement 2023			
Espace Jeux enfants Les Ruettes	14 259,00 €	48 448,29 €	
Jeu + Dalles de Structure École	11 660,40 €		
Placards + petits travaux École	8 306,75 €		
Alarme Bâtiment Communal	3 574,36 €		
Matériel Communal (suite vol)	4 155,00 €		
Imprimante Mairie	559,98 €		
Wifi École	1 681,20 €		
Wifi Mairie	969,60 €		
Clôture Brise Vue Espace Déchets Gare	3 282,00 €		
TOTAL		160 068,85 €	

Prospective 2023-2026 et perspectives après-mandat

M. le maire indique qu'il a reçu monsieur Séguy, Conseiller décideur locaux au Service de Gestion Comptable de Dinan, et après étude, il en ressort que la capacité d'auto-financement de la commune pourrait être diminuée pour les années à venir. En effet les augmentations de charges de personnels et l'inflation des énergies ont augmenté les coûts de fonctionnement.

Monsieur le maire ajoute que depuis trois ans, la commune a investi 53356€ par année et qu'il était urgent de réaliser des travaux à l'intérieur de l'école publique (demande des enseignantes).

De plus, il rappelle que le matériel communal a été volé et malgré le retour des assurances et l'obtention d'une subvention via le fond de concours de Dinan agglomération, il en ressort une moins-value pour la commune. C'est pourquoi il a proposé au conseil municipal une pause budgétaire sur les investissements.

Monsieur le maire informe aussi, qu'il faudra peut-être acheter un nouveau véhicule communal et que de nouveaux travaux en investissements se sont invités, notamment pour la réfection du mur de l'école publique endommagé par un tiers. Là aussi, n'ayant ni son ni lumière sur les auteurs de ce préjudice, les assurances communales ne peuvent fonctionner.

Il précise également qu'une borne incendie au lieu-dit « les bois » a été arrachée et que là encore, personne ne s'est fait connaître. Ce sont des coûts supplémentaires et obligatoires, visant de plein fouet le budget d'investissement 2024.

Quant au mur de la mairie, monsieur le maire s'interroge sur sa réfection et a proposé au conseil municipal que cela ne soit pas dans les priorités d'investissement pour le moment.

Pour conclure, il ajoute que les retours de subventions pour tous les travaux réalisés sont égaux ou supérieurs à 60% du montant total investi hors taxes, ce qui favorise une bonne trésorerie. La commune attend également, la somme versée par le conseil départemental dans le cadre des droits de mutation, qui à cette date, n'a pas encore été attribuée.

Monsieur le maire précise les perspectives d'après-mandat quant aux investissements importants à réaliser pour la commune. Il rappelle notamment, que les adjoints doivent regarder le plan global de l'électrification avec le SDE pour le changement de certains candélabres et le remplacement des ampoules actuelles par des LED. Et il rappelle aussi, que l'isolation thermique des bâtiments communaux devra être étudié.

Adhésion au Contrat groupe d'assurance Statutaire – Délibération n°2023/33

La collectivité, a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

AGENTS CNRACL, avec prise en charge des indemnités journalières limitée à 90 %

- **Franchise 15 jours fermes** par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie / longue durée et CITIS.
Taux : 7,78%

AGENTS IRCANTEC

- **Franchise 15 jours fermes** par arrêt en maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service
Taux : 0,88%

La contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC, les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, la collectivité adhérente pourra résilier annuellement son contrat, sous réserve du respect du délai de préavis de six mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Décision modificative – Délibération n°2023/34

Mr Le Maire informe que suite à l'octroi de la subvention des droits de mutation de 41.779,91€, soit 26.779,91€ de plus que prévu au budget, il est important d'inscrire la différence au chapitre 731 en recettes de fonctionnement pour une meilleure lisibilité des comptes. Et qu'afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire d'augmenter les dépenses de fonctionnement :

- de 10.000€ au chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) pour un besoin réel suite à l'emploi de personnel pour l'activité saisonnière
- de 14.000€ au chapitre 011 (Charges à caractère général) pour équilibrer
- de 2.779,91€ au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) pour équilibrer

Section de Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 731 <i>Compte 73123</i>	+ 26.779,91	Chapitre 011	+ 14.000
		Chapitre 012	+ 10.000
		Chapitre 65	+ 2779,91
Total	+ 26.779,91	Total	+ 26.779,91

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées sur la section fonctionnement, comme ci-dessus exposées.

Vote pour : 10 Votre contre : 0

4

Information sur l'organisation du 11 novembre

Les membres du conseil ont validé le déroulé de la journée de 11 novembre exposée par monsieur le maire :

- 07h00 : sonnerie de l'armistice
- 09h50 : Rassemblement à la mairie
- 10h00 : Messe à l'église en mémoire des combattants de toutes les guerres
- 10h50 : Dépôt de gerbe et sonnerie aux morts avec la participation des enfants de l'école
Allocution, appel des combattants des différentes guerres, Hymne Nationale
Vin d'honneur offert et servi par le conseil municipal et le CCAS à la mairie
- 12h45 : Départ en car Place de l'église pour les participants au repas des Aînés
- 17h00 : Retour en Mairie pour le verre de l'amitié

Le prix de la participation au repas pour les plus de 60 ans est fixé comme les années précédentes à 5€, 12€50 pour les enfants et 35€90 pour les accompagnateurs.

Bulletin municipal de décembre et vœux du maire au 21 janvier 2023

Le bulletin municipal sera réalisé par madame Lucie Chevalier et madame Sonia Quemener, il sera présenté au prochain conseil pour une distribution en fin décembre 2023.

La date du 21 janvier 2023 pour les vœux du maire 2024 est validé par le conseil municipal. Il a été proposé de réaliser ces vœux dans la cour de l'école publique des Faluns.

Courrier de la paroisse pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Curé de Dinan a envoyé un courrier aux membres du conseil municipal, en effet la loi autorise une allocation de gardiennage pour l'église. Il demande que cette allocation soit relevée à hauteur de 479.86€ pour la paroisse d'Evran qui gère les relais paroissiaux.

Monsieur le maire rappelle qu'aujourd'hui une personne s'occupe bénévolement de l'église et qu'elle ne souhaite pas être rémunérée. Si à l'avenir une autre personne du Quiou souhaitait s'en charger, monsieur le maire préférerait que cette somme lui soit attribuée.

Monsieur Axel Hervet ajoute que cette somme de gardiennage pourrait être allouer annuellement pour le nettoyage des parties haute à l'intérieur de l'église. Après débat, le conseil municipal approuve la proposition de monsieur Axel Hervet.

La séance a été levée à 19h49

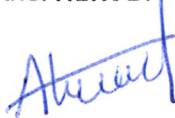
Le Maire,
Arnaud CARRÉ



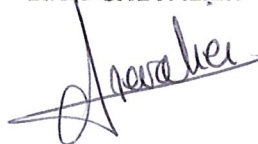
Erwann DIVEU

Procuration

Axel HERVET



Lucie CHEVALIER



Adeline PEPION



Thierry CHAPON

Absent non excusé

Charles LEFORT

Procuration

Amandine MORIN



Sonia QUEMENER

Procuration

Brieuc LABOUE

Procuration

Christine LOGUIVY



